

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Réfection et prolongement partiel de la cale de mise à l'eau de la plage de Saint-Aubin-sur-Mer (76 740).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom MARTIN

Prénom Pascal

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Département de la Seine-Maritime

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

CARRA Fara - Cheffe du Service Littoral et Seine, Direction de l'Environnement

RCS / SIRET

2 2 7 6 0 5 4 0 9 0 0 0 1 9

Forme juridique

collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (LCPE, IOTA, etc.))
11. Travaux, ouvrages et aménagements en zone côtière.	b) Reconstruction d'ouvrages ou aménagements côtiers existants : Réfection et prolongement partiel de la cale de mise à l'eau de la plage Saint-Aubin-sur-Mer
12. Récupération de territoires sur la mer.	Tout travaux de récupération de territoires sur la mer (augmentation de l'emprise de la cale sur le DPM d'environ 90m ²). Cette emprise restera soumise au marnage (pas d'exondation).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Réfection et prolongement partiel de la cale de mise à l'eau de la plage de Saint-Aubin-sur-Mer (76 740).

le projet consiste à modifier la pente de l'ouvrage et de le rallonger sur une partie de sa largeur.

Ces travaux de génie civil prolongeront ainsi la cale actuelle en béton de 11m70 sur une largeur de 8.00 m, fondée sur un rideau de palplanche parafouille.

Un dossier technique exhaustif est annexé au présent cerfa.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif des travaux est de sécuriser l'utilisation de l'ouvrage ainsi que de faciliter l'accès à la mer aux usagers et aux professionnels.

La cale existante est soumise à une forte détérioration due à l'utilisation des usagers et à l'abrasion par les galets. En outre, lorsque le niveau de galets s'abaisse à la faveur des conditions météo-marines, une marche se crée en pied d'ouvrage, rendant extrêmement dangereuse son utilisation par les pêcheurs professionnels exerçant sur site ainsi que pour les nombreux plaisancier et pêcheurs amateurs présents de mars à octobre. Plusieurs accidents ont d'ailleurs eu lieu, heureusement sans conséquence à ce jour sur les personnes.

On notera également que cet ouvrage sera probablement très utilisé à court terme par la profession conchylicole pour laquelle le site de Saint-Aubin-sur-Mer Est offre est la zone à plus grand potentiel de la côte d'Albâtre. La procédure d'"expérimentation" est actuellement en cours par le Comité Régional Conchylicole jusqu'en 2022.

La conception de l'opération prend en considération ce futur développement conchylicole, avec l'adoption d'une pente de 20 %, plus douce que la pente actuelle (25%).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux sont prévus pour une durée de 2 mois. le projet prévoit une modification de la pente de l'ouvrage actuel avec une pente d'environ 20% et son prolongement sur une largeur de 8 m et une longueur de 11,70 m.

Les travaux se dérouleront de la façon suivante :

- Préparation de la surface de la cale actuelle pour son adaptation à la nouvelle pente et à son prolongement, la plage sera terrassée sur une largeur totale d'environ 10 m, une longueur totale d'environ 25 m (soit environ 250 m²) et une profondeur maximale d'environ 2 m,
- Battre un rideau de palplanches (rôle de parafouille et de fondations),
- Poser une sous-couche de remblais,
- Disposer les armatures,
- Mettre en œuvre le béton (ou plaque de préfabriquée d'une épaisseur de 0,30 m),
- Remblayer les fouilles le haut de plage par les matériaux issus du site.

Ainsi, l'ouvrage sera constitué:

- d'un rideau de palplanches en pied et en bord d'ouvrage à partir de la cote +0,78 m IGN69 jusqu'au socle,
- d'une semelle de fondation en tout-venant de carrière sans fines d'une épaisseur de 0,20 m,
- d'une dalle en béton (béton prise mer) armé d'une épaisseur de 0,30 m.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La cale de mise à l'eau est actuellement utilisée principalement pour :

- La mise à l'eau d'embarcations de pêche (2 pêcheurs professionnels à l'année),
- La mise à l'eau d'embarcations de plaisances (pêche et voile, très développée durant l'été),
- La mise à l'eau d'activités nautiques, principalement le char à voile. Le site de Saint-Aubin présente un des meilleurs potentiel du littoral départemental en la matière et la station nautique de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre développe cette activité depuis trois ans sur ce site en utilisant cette cale de mise à l'eau,
- Faciliter l'accès à la plage à toutes autres activités ainsi qu'aux piétons ,
- Permettre un accès sécurisé à l'estran,
- La mise à l'eau d'embarcation légère de secours en mer.

Comme vu ci-dessus, une activité de conchyliculture pourrait se développer dans un avenir proche sur la partie Est de la plage. Cette cale de mise à l'eau modifiée serait le seul accès praticable pour les attelages tracteurs remorques conchylicoles.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration au titre de la loi sur l'eau.

Notice d'incidence NATURA 2000.

Enquête publique DPM demande d'utilisation.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie globale du projet	500 m ² incluant les zones de chantier
Longueur de la cale existante (emprise sur la plage, mesure prise à partir du perré)	14.35 m
Largeur de la cale existante	15.00 m
Longueur du rallongement (emprise sur la plage supplémentaire)	11.70 m
Largeur du rallongement	8.00 m

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

Plage de Saint-Aubin-sur-Mer 76 740

Coordonnées géographiques¹

Long. 00° 87' 39" 82 Lat. 49° 89' 43" 35

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

aucune

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**Oui Non **4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	"Platiers rocheux du littoral cauchois de Senneville au Tréport (ZNIEFF marine de type II n°23M000014)"
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La cale d'accès à la mer se trouve sur la commune de Saint-Aubin-sur-Mer.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'existe aucune de ces zones à moins de 20 km du projet.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun Monument classé ou inscrit, ni site patrimonial remarquable n'est recensé à moins de 500 m du projet de reconstruction. Le Monument Historique le plus proche est le château de Saint-Aubin-sur-Mer, situé à environ 830 m au sud-est du projet.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans une zone humide faisant l'objet d'une délimitation réalisée par le SIGES SEINE-NORMANDIE : Zones humides du bassin Seine-Normandie (AESN-2006).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saint-Aubin-sur-Mer est couverte par le PPRN "Vallée du DUN", prescrit le 23 mai 2001 et approuvé le 13 janvier 2011. Le projet est concernée par un risque technologique. La commune de Saint-Aubin-sur-Mer est rattachée au Plan Particulier d'Intervention de la centrale nucléaire de Paluel car elle se situe à moins de 20km de celle-ci.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de site ou sol pollué sur la commune de Saint-Aubin-sur-Mer selon les bases de données BASOL.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans le site inscrit paysage de la vallée du DUN. Un site inscrit est également recensé à proximité : - Le village de la Chapelle-sur-Dun et ses abords (situé à 3500m du projet environ).
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone de travaux se situe hors zone NATURA 2000. Cependant, les zones NATURA 2000 suivantes se situent à proximité du projet : - à environ 260m du site "Littoral cauchois" (n°FR 2300139) - Directive Habitats - à environ 370m du site "Littoral seino-marin" (n°FR 3310045) - Directive Oiseaux Zps
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Deux sites classées sont recensées à proximité du projet : - Le château de Saint-Aubin-sur-mer (850m environ) - Parc et allées du château de la Chapelle-sur-Dun (3700m environ)

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un sous-couche de remblais est prévue pour l'allongement de la cale.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Joint au présent CERFA, étude incidence "loi sur l'eau" et Natura 2000
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Joint au présent Cerfa, l'étude d'incidence Natura 2000

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le rallongement de la cale existante empiète sur la plage sur 11.70 m et 8 m de large (93.60 m ²), cette partie restera toutefois submersible par la marée. Le reste du projet sera sans effet puisqu'il s'agit d'une réhabilitation d'un ouvrage déjà existant.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concernée par un risque technologique. La commune de Saint-Aubin-sur-Mer est rattachée au Plan Particulier d'Intervention de la centrale nucléaire de Paluel car elle se situe à moins de 20km de cette dernière.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le système d'endiguement de Saint-Aubin-sur-Mer est classée "C" au titre du décret 2007-1735 relatif à la sécurité des ouvrages hydrauliques. Ce système d'endiguement protège les biens et les personnes des submersions marines et des inondations.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic supplémentaire se fera essentiellement en phase travaux du fait de l'acheminement des matériaux et du déplacement des engins de chantiers. L'impact sera limité dans le temps (2 mois maximum) et en intensité, le chantier étant de faible ampleur (peu de matériaux). Enfin, la zone de travaux reste éloignée des zones habitées (la plus proche se situe à 230 m environ). En phase d'exploitation le trafic sera le même qu'actuellement sur cet ouvrage.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les travaux sont susceptibles d'être une source de bruit supplémentaire (circulation d'engins, mise en fiches de palplanches, travaux de génie civil...). Les nuisances potentielles seront limitées en ampleur et dans le temps et les horaires de chantier seront définis en accord avec la commune. Pour rappel, le chantier est éloigné des habitations et des lieux de nidification. En phase d'exploitation, aucune modification du bruit par rapport à l'état initial.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ce chantier amènera des vibrations notamment pendant la phase travaux, plus particulièrement durant la mise en fiche des palplanches (quelques jours). Hormis ce point précis, pas de vibration attendues.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ce chantier peut potentiellement être amené à engendrer des émissions lumineuses. En effet, les travaux seront liés aux horaires de marées et sont susceptibles de commencer dès l'aube. Par conséquent, un mat d'éclairage et les phares des engins pourraient éventuellement être nécessaires.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera des gaz à effet de serre ainsi que des poussières en phase travaux, par l'utilisation d'engins de chantier et de la nature des travaux. Des engins aux normes seront utilisés afin de limiter l'impact environnemental. Le cahier des clauses technique comportera un volet environnemental très précis. En phase d'exploitation, aucun rejet de l'air particulier ne sera lié au projet.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun déchet ne sera engendré par ce projet en phase d'exploitation. Lors des travaux, les éventuels déchets inertes de démolition produits (béton et/ou béton armé) seront dirigés vers les décharges agréées (nécessité imposée dans le cahier des charges travaux avec pénalité en cas de non respect).

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le paysage de la plage sera affecté de façon discrète. (prolongation d'un ouvrage existant sur une surface limitée : 93.60 m ²), sachant que ce prolongement sera parfois recouvert de galet selon les mouvements sédimentaires.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ces travaux ont pour objet de faciliter l'accès à la mer aux pêcheurs professionnels, aux ostréiculteurs (dans le futur) et plus globalement aux usagers (tourisme, sport, petite plaisance). Aucune surface n'est soustraite à une autre activité, le prolongement de l'ouvrage se faisant sur le trajet des activités susmentionnées.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Pour réduire les incidences du chantier, les travaux seront réalisés en février mars en dehors de la période touristique où la fréquentation du front de mer et de la plage est la plus forte et en dehors de la période de nidification.

Pendant les travaux, une signalisation et une sécurisation de la zone de travaux et de circulation sera mise en place.

Préalablement au chantier, une ou plusieurs réunions de concertation avec la communes, les professionnel et les usagers seront réalisées pour limiter les impacts sur les activités en place et le cadre de vie des administrés.

Afin d'organiser un chantier "propre", des clauses environnementales relatives aux nuisances, aux déchets, à la sécurité et aux risques sont intégrées contractuellement au marché avec pénalités.

Toute les préconisations éditées par le bureau d'étude ayant réaliser les documents d'incidence Natura 2000, Loi sur l'eau et demande de concession du DPM en dehors des ports seront reprises dans la démarches et/ou dans le marché de travaux.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet semble pouvoir être dispensé d'une évaluation environnementale car il s'agit d'un chantier très limité dans son ampleur et dans le temps, avec des impacts nuls à faibles sur le milieu naturel et le cadre de vie. Toute les précautions de concertation et de limitation des nuisances en phase projet seront prise. Enfin, le projet est réalisé à des fins sécuritaires et facilitatrices pour les usagers et professionnels concernés.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Etudes d'incidence Natura 2000 Document d'incidence sur l'eau au titre des art L 214-1 à 11 Dossier de demande de concession du DPM en dehors des ports

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Rouen

le, 09/08/2019

Signature

Le Chef de Service

Fara CARRA-RANAIVOARISON

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus